

# Décharge 2012: Agence européenne des médicaments (EMA)

2013/2215(DEC) - 03/04/2014 - Acte final

OBJECTIF : octroi de la décharge à l'Agence européenne des médicaments (EMA) pour l'exercice 2012.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2014/591/UE du Parlement européen concernant la décharge sur l'exécution du budget de l'Agence européenne des médicaments pour l'exercice 2012.

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen donne décharge au directeur exécutif de l'Agence européenne des médicaments sur l'exécution du budget de l'Agence pour l'exercice 2012.

La décision est conforme à la résolution du Parlement européen approuvée le 3 avril 2014 et comporte une série d'observations qui font partie intégrante de la décision de décharge (se reporter au résumé de l'avis du 3 avril 2014).

Parmi les principales observations faites par le Parlement, ce dernier met en évidence **les défaillances mises en lumière par la Cour des comptes** en matière de fiabilité des comptes et de légalité et de régularité des opérations, sans remettre en cause sa gestion générale.